



Présentation du Village de l'Insertion

La situation des personnes dites sans domicile fixe « SDF » a émergé dans les années 80 en tant que problématique publique et a été régulièrement mise à l'agenda des politiques de lutte contre la pauvreté et de restauration du lien social. Les travailleurs sociaux, engagés dans le champ de l'urgence sociale, œuvrent au quotidien au plus près de ces personnes.

Cependant, face aux difficultés rencontrées pour accompagner et accueillir ces personnes démunies, la question de l'adaptation des dispositifs aux besoins, s'est maintes fois posée.

Il est apparu que les actions menées en direction des sans-domiciles du territoire ne permettaient plus d'accueillir, d'héberger et de réinsérer la frange des sans-domiciles les plus marginalisés, qui ne recourent pas, ou très partiellement, aux dispositifs d'urgence sociale et d'hébergement pourtant mis à leur disposition.

Ainsi, issu des préconisations des missions « Errance urbaine » portées par la direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), la Métropole du Grand Nancy, le CCAS de Nancy et l'association ARS, en partenariat avec Thibaut BESOZZI (Docteur en sociologie) et Hervé MARCHAL (Professeur de sociologie), Université de Bourgogne (LIR3S) et Université de Lorraine (2L2S), le Village de l'Insertion s'ancre dans le processus de modernisation de l'action sociale locale.

LE DISPOSITIF

Le Village de l'Insertion, géré par l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS), financé par les services de l'État, avec le soutien de la Métropole du Grand Nancy qui a mis à disposition le site et ses services, a été inauguré ce jeudi 20 janvier 2022, rue de Crosne à côté du pont de Malzéville.

Le projet, financé par la délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL) et la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP), s'appuie sur un principe d'hébergement inconditionnel, à haut seuil de tolérance, ouvert 24h/24, sans durée limite dans le temps, et répond à la démarche de « l'aller-vers ». Il propose un cadre institutionnel adaptable afin de favoriser la participation des habitants et des habitantes.

Ainsi, l'aspect semi-collectif, participatif et « haut seuil de tolérance » du Village permettra de les ancrer dans un lieu et de leur réapprendre à habiter un espace privatif selon des modalités alternatives et adaptées à la spécificité de leurs besoins et attentes.

Le dispositif s'adresse au public dit des « grands marginaux », dans des situations de non-recours ou d'exclusion des dispositifs traditionnels, qui revendiquent un mode de vie alternatif et qui refusent catégoriquement toute forme d'hébergement social traditionnel.

Le Village de l'Insertion propose une autre logique d'accompagnement basée sur l'accès à l'habitat comme socle de la stabilisation des personnes, et, sur une intervention pluridisciplinaire permettant de répondre à des problématiques multiples possiblement de toxicomanie, de psychiatrie, de santé...

De nombreux partenariats ont donc été sollicités : les associations ARELIA, Restos du cœur, Réciprocité, Médecins du monde ; les CAARUD L'échange et Aides ; l'EMPP ainsi que l'équipe mobile médico-sociale en cours d'élaboration au sein du pôle CHRS & Santé de l'Ars.

L'approche est également novatrice dans la démarche d'aller vers le public : après un premier recensement des personnes intéressées pour habiter le lieu, chacune sera invitée par l'équipe à le visiter. Basé sur le volontariat des personnes, celles-ci pourront y résider le temps qu'elles le souhaitent.

LES 4 FONDAMENTAUX DU DISPOSITIF

STABILISATION

des situations

EMPOWERMENT

des habitants et habitantes du Village
(appropriation des lieux, participation)

SORTIE PROGRESSIVE DE LA RUE

vers l'insertion (logement, emploi, formation...)

ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE

médico-psycho-social

LE SITE

Mis à disposition par la Métropole du Grand Nancy qui a notamment fourni plusieurs bungalows, modernisés et mis aux normes grâce au soutien financier des services de l'État, ce lieu de vie pourra accueillir jusqu'à 15 personnes.

Le Village de l'Insertion est un lieu de 1500 m². Bâti en pierre et couvert d'une toiture en *shed* alternant vitraux et tuiles, le hangar a fait l'objet de travaux de rénovation : mise aux normes de l'électricité, isolation de la toiture, démolition de murs inutiles, avec des bureaux utilisés par l'équipe chargée du Village.

Un espace intérieur pouvant accueillir une dizaine d'habitats modulaires. Le site est accessible par une large cour de 300 m². Une dizaine d'habitats sont installés et un onzième est destiné à offrir une capacité d'accueil de nuit collective en urgence ou de manière passagère. Chaque habitat modulaire dispose de sanitaires individuels. Un espace de cuisine et de salle à manger est mis à disposition des habitants pour permettre une restauration collective ou individuelle, au choix de chacun.

L'ouverture du site est prévue fin janvier 2022. L'expérimentation durera trois ans. Une attention particulière sera portée au suivi et à l'évaluation des actions menées afin de tirer des enseignements détaillés et partageables de cette expérimentation, et d'envisager une forme de pérennisation.

Des Comités de pilotage sont également prévus tous les trois mois afin de suivre et d'orienter l'évolution du dispositif.

